



DECISION N° 2022-1123

**Convention pour prestation de service avec
l'association du désert à la prairie atelier "les doigts
de la terre" à la bibliothèque Barande**

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/06/2021 portant subdélégation de signature à M. François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

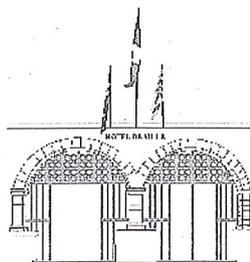
Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier dans le cadre de ses activités,

DECIDE

Article I

La Ville de Perpignan conclut une convention de prestation de service avec l'association « Du désert à la prairie », 11 rue Alexis Saint John Perse, 66100 Perpignan, désignée « l'intervenant » et représentée par Mme Ségolène ALEX, agissant en sa qualité de présidente, pour assurer l'atelier « Les doigts de la terre », le jeudi 27 octobre 2022 à la Bibliothèque Barande Esplanade Edouard Le Roy 66000 Perpignan.



Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'association « Du désert à la prairie », la somme de 200,00 € TTC (deux cent euros). Le règlement des sommes dues sera effectué sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le 29 NOV. 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20221129-163718-AU-J-1

Accusé reçu le : 29 NOV. 2022

Affiché le : 29 NOV. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

A handwritten signature in purple ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE PERPIGNAN" around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a star below it.